

LES AIDES AU BAFA

Deux dispositifs d'aides sont proposés pour diminuer le coût de la formation BAFA :

1. Aide locale, sur fonds propres de la Caisse Commune de Sécurité Sociale 05

Afin de favoriser l'accès à la formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur, la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes attribue une aide pour la réalisation de la session de **formation générale**.

Montant : 200 €

Les critères permettant le bénéfice de cette aide :

- être bénéficiaire de l'action sociale, sans condition de ressources,
- l'aide ne peut dépasser le montant restant à la charge du stagiaire,
- l'aide est versée à l'allocataire, sur production du formulaire de la Caisse des Hautes-Alpes.

Le stagiaire doit être rattaché au dossier allocataire de ses parents (dans le 05), ou éventuellement avoir lui-même des enfants à charge.

Démarches :

Retourner le **formulaire – CCSS 05**, disponible sur le site www.caf.fr rubrique « Ma Caf / Vie professionnelle » ou sur demande par mail à la rubrique « nous contacter ».

Joindre la copie recto-verso de la carte d'identité du stagiaire et une copie de la facture de l'organisme de formation.

2. Aide nationale CNAF

L'aide de la Cnaf est attribuée par la CCSS 05 aux résidents hauts-alpins affiliés au régime général ou assimilé, sans condition de ressources pour le financement global de la formation. La demande est à effectuer dans les 3 mois après la fin de la formation BAFA 3 : session d'approfondissement ou qualification.

Montant : 200 €

Démarches :

Retourner le **formulaire national**, disponible auprès des organismes de formation, ainsi que sur le site www.caf.fr rubrique « vie professionnelle » ou sur demande par mail à la rubrique « nous contacter ».